

Arrêté Municipal

TECH 2025 / 0224

Nous, Maire de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu le décret n° 64.262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 1964 portant règlement de la conservation et de la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Novembre 1967 portant règlement de la conservation et de la surveillance des chemins départementaux,

Vu l'arrêté municipal du 19 Juillet 1974 portant règlement général de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

Vu la demande en date du 17 novembre 2025, de la société Isol Toit domiciliée, GROUPE ISOLTOIT
8 Rue de l'Hermite, 33520 Bruges

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la rue Aristide Briand à hauteur du numéro 143 pour des travaux d'isolation prévu au 143 B rue Aristide Briand sur la commune de SAINT AUBIN LES ELBEUF,

ARRÊTONS CE QUI SUIT

Article 1 : **LE LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025**, un nombre suffisant de places de stationnement matérialisées au droit du 143 rue Aristide Briand sera réservé pour permettre le stationnement d'un véhicule de société lors des travaux d'isolation de combles à SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral et de l'Arrêté Municipal susvisés, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans la présente autorisation.

Article 3 : La sécurité publique devra être préservée par tous les moyens utiles à charge pour le permissionnaire de mettre en œuvre ces moyens et de garantir en tout état de cause la sécurité publique.

Article 4 : Le pétitionnaire sera chargé de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 17 novembre 2025

Patricia MATARD
2ème Adjoint au Maire



Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : mairie@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr